

COMMUNE DE CHAMBEON

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019

Présents : Mme Michelle DELORME, M. Pierre FONTIMPE, Mme Nicole MATHIEU, Mme Lucie FRECON, M. Antony PILON et Mme Agnès MARGOTAT.

Excusé: M. Julien COLLANGETTE donne pouvoir à M. Antony PILON et M. Bernard PICARLES donne pouvoir à Mme Michelle DELORME
Mme Nicole MATHIEU a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/10/19

Le compte-rendu de la séance du 17/10/2019 est adopté à l'unanimité.

En début de séance Mme le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les IAT pour 2019 et l'achat de vaisselle pour la salle des fêtes. L'ensemble des conseillers donnent leur accord.

MISE A DISPOSITION SECRETAIRES MAIRIE

Dans le cadre de la mutualisation, la CCFE a mis en place un poste de secrétaire itinérante :
Absence ou renfort du secrétaire de mairie communal.

Mme le Maire propose que la commune de Chambéon adhère à ce dispositif.

Le conseil municipal, après délibération, valide cette proposition (D1-2019-12-05).

CONVENTION AVEC LE SIEL GROUPEMENT COMMANDE ENERGIES

Le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité, de gaz, et de bois. La commune adhère actuellement à ce groupement concernant l'électricité et la convention actuelle doit être mise à jour. (D2-2019-12-05)

MODIFICATION REGIE PECHE

Suite au changement d'exploitant du Multiservice, M. Samuel ALLEAUME est nommé sous-régisseur en remplacement de M. Laurent PATERNAULT. (D3-2019-12-05)

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC PAR « CHEZ SAMUEL ET VIOLAINE »

Suite à la demande de M. Samuel ALLEAUME d'occuper l'espace public devant son commerce, Mme le Maire propose une redevance symbolique de 10 € par an. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande et valide le montant de la redevance annuelle. (D4-2019-12-05)

IAT 2019 EMPLOYES COMMUNAUX

Le conseil municipal approuve les IAT 2019 pour les employés communaux. (D5-2019-12-05)

ACHAT VAISSELLE POUR SALLE DES FETES

Le conseil municipal décide l'achat de verres à pied et de divers articles de vaisselle pour les réceptions à la salle des fêtes (D6-2019-12-05)

DIVERS

Madame le Maire informe qu'un radar pédagogique (mutualisé avec la CCFE) sera mis en place route de Magneux du 24 décembre 2019 au 6 janvier 2020.

La commission fleurissement présente les résultats du concours 2019. La commune étant 3^{ème}, Mme le Maire apprécie le travail de cette commission.

DOSSIERS EN COURS

Vu les mauvaises conditions météorologiques de novembre, l'entreprise Barou n'interviendra qu'à partir du 11 décembre dans l'impasse de la mairie.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.
6 délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 23 janvier 2020 à 20h30.

Michelle Delorme, Maire de Chambéon.

